

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ANASTASIE

En interdisant la pièce de M. Brioux, la Censure a reçu quelques ... avaries.

M. Pelletan, M. Couyba, ont promis de demander sa tête tricéphale et le combat de ces Hercules contre l'hydre de la rue de Valois, commencera avec la discussion du budget de l'Instruction publique.

On invoquera la liberté de penser et d'écrire, le droit pour le citoyen d'exprimer son opinion et toutes ces choses, fort justes en théorie, feront qu'Anastasia, passera ce qu'on est convenu d'appeler un fichu quart d'heure. Ce quart d'heure sera même tellement fichu, qu'il est probable que la Chambre votera la suppression de la Censure, — mais en faisant de l'œil au Luxembourg.

La Censure se sera pourtant bien défendue. Elle aura montré qu'elle ne s'exerçait que d'une manière absolument réservée, laissant passer des tas d'ordures indifférentes et ne tirant ses ciseaux que pour les œuvres qui pouvaient provoquer des manifestations de nature à troubler l'ordre public.

Elle n'aura pas manqué d'ajouter que l'intérêt des auteurs et surtout des directeurs est en faveur de son maintien. Quand elle a donné son visa, auteurs et directeurs sont tranquilles. A moins que la pièce ne soulève des tempêtes et n'oblige le commissaire de police à intervenir, ce qui fut le cas de *Thermidor* à la Comédie-Française, — plus rien n'est à craindre, que l'abstention des spectateurs. Tandis que si l'on enterrait Anastasia, la surveillance nécessaire de l'Etat se manifesterait après que la pièce aura été montée et son intervention sera une cause de ruine. Sans compter que les directeurs, n'ayant plus d'abri pour leur responsabilité, se montreront timorés au-delà de toute mesure et que, pour sauver la caisse, ils sacrifieront l'honneur littéraire des malheureux auteurs.

Le Sénat n'acceptera pas une suppression pure et simple, et la tentative de pronciamento théâtral de M. Brioux n'aura abouti qu'à une perte de temps. Cependant il y aurait quelque chose à faire.

Ce quelque chose, M. Brioux l'a indiqué par son propre exemple. Frappé par la Censure, il a appelé de sa décision. Eh bien, ce qu'il faudrait créer, c'est au-dessus de la Censure, un tribunal d'appel qui confirmerait ou infirmerait ses décisions. Ce tribunal pourrait être composé de 7 membres, dont deux, choisis par le gouvernement, deux par la société des Auteurs dramatiques, un directeur de théâtre et deux critiques.

Ce qu'il manque, en effet, à la Censure, c'est cette soupape de sûreté que constitue l'appel. Quand elle se trompe, elle seule peut revenir sur son veto, et quelle que soit la bonne foi de ses membres, il est évident que cette contrition est plutôt rare.

Qu'on ne supprime pas Anastasia, mais qu'on la double! En lui donnant un mari on corrigera son humeur, et on la rendra peut-être sympathique à ses détracteurs d'aujourd'hui.

C. J.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 14 novembre 1901 (matin)

M. Cochery, vice-président, préside. La suite de la discussion sur la marine marchande est reprise; on en est à l'article 2, qui règle les conditions faites à la construction étrangère.

M. Chastenet dépose une motion tendant à ce qu'on s'occupât d'abord de la prime à la navigation, la compensation d'armement ne devant venir qu'ensuite.

M. Thierry combat cette motion qui est repoussée par 278 voix contre 244.

La discussion de l'article 2 est commencée; un amendement de l'amiral Rieunier est rejeté par 343 voix contre 197.

Séance de l'après-midi

M. Deschanel préside. La Chambre aborde un projet sur la réglementation du travail des mécaniciens, chauffeurs et agents de train et sur les conditions de retraite du personnel des chemins de fer français.

M. Zévaès soutient cette proposition qui a été déposée par M. Berteaux, et que le Sénat a excessivement modifiée.

M. Berteaux défend son contre-projet dont voici l'article premier :

« La durée du travail pour tous les agents des services des trains de chemins de fer est fixée au maximum à dix heures sur vingt-quatre. La période de travail est comptée pour les mécaniciens et chauffeurs de l'entrée de l'agent au dépôt jusqu'à la sortie et pour les chefs de trains, conducteurs et garde-freins de l'entrée à la gare jusqu'à la sortie. Chaque période de travail sera suivie d'un repos ininterrompu d'au moins dix heures. Le temps d'arrêt entre deux trains (ou battement) sera considéré comme temps de travail, lorsqu'il sera inférieur à quatre heures. Le temps de réserve est compté comme temps de travail. »

Le texte de la commission est ainsi conçu : « Le temps pendant lequel un mécanicien, chauffeur ou agent se tient sans travailler dans les gares, dépôts ou ateliers à la disposition de la compagnie est compté comme temps de travail effectif pendant les deux premières heures seulement. Le temps supplémentaire sera compté comme travail pour moitié de sa durée. La durée du travail ne peut dépasser 90 heures par décennie, avec un minimum de dix heures de travail entre deux grands repos. »

M. Caillaux combat le projet, qui risquerait dit-il, de déranger l'équilibre du budget.

M. Rouanet soutient le projet Berteaux. L'article premier du contre-projet est adopté par 327 voix contre 200; et l'ensemble est voté par 338 voix contre 87.

Un projet de résolution tendant à inviter le gouvernement à défendre le contre-projet devant le Sénat est déposé par M. Ferrette.

M. Zévaès soutient le projet de résolution, M. Ch. Bernard prononce quelques paroles violentes et se fait rappeler à l'ordre.

Le projet de résolution de M. Ferrette est voté à mains levées.

Et la séance est levée.

Séance du 15 novembre 1901

M. Narbonne développe son interpellation au sujet de la crise viticole et sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour en atténuer les effets.

M. Narbonne signale la fraude qui est commise tous les jours par les fabricants d'alcool : il propose plusieurs solutions pour arriver à remédier à la crise viticole qui a plongé les propriétaires dans la plus grande misère.

M. Lasies interrompt à son tour sur le même sujet; pour lui, le mal vient de la loi des boissons dont il demande l'abrogation.

M. Lafferre parle aussi sur la crise viticole. La suite de la discussion est renvoyée à vendredi prochain.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 14 novembre 1901

Le Sénat reprend la discussion sur le dessèchement de certains étangs du département de l'Ain.

M. Reymond, rapporteur, consacre de lon-

gues explications à la défense du projet relatif à ce dessèchement. La Société nationale de médecine de Lyon a dénoncé les mesures proposées comme une calamité. Le comité consultatif d'hygiène publique s'est prononcé dans le même sens avec plus d'énergie encore.

M. Alcide Treille dit, qu'au lieu de reprocher au projet de loi d'établir une imprudence, il faudrait, au contraire, lui reprocher d'imposer des entraves excessives aux propriétaires des Dombes.

M. Viger estime que les précautions ont été prises suffisantes pour que l'hygiène publique ne soit pas en péril.

M. Gourju insiste pour l'adoption du projet.

M. Guyot, président de la commission, déclare que si le projet était voté on demanderait la remise en eau des étangs.

M. Gourju proteste contre certaines paroles de M. Guyot relatives à la propagation de la tuberculose.

M. Pochon dit que d'après les agriculteurs du pays, il n'y a rien à craindre au point de vue de la fièvre. Il adjure le Sénat d'adopter le projet.

L'article unique est adopté par 141 voix contre 104.

M. Gourju dépose un article additionnel stipulant que les primes encaissées par les propriétaires pour la mise à sec des étangs seront restitués lorsque les étangs seront remis en eau.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Et la séance est levée.

Séance du 15 novembre 1901

Le Sénat discute la proposition de M. Bérenger relative à la réhabilitation des faillits. Après le vote et la modification de certains articles, la discussion est renvoyée.

Et la séance est levée.

Au Transvaal

Des Boers ont attaqué le 30 octobre, près de Bovendam, un convoi anglais escorté par 31 hommes de troupes coloniales. Ils s'en sont emparés après un vif engagement, dans lequel les Anglais ont eu 14 tués ou blessés dont 2 lieutenants. On croit les pertes des Boers identiques.

Les Boers ont emmené six wagons et ont brûlé le reste.

INFORMATIONS

La loi Falloux

La commission d'initiative parlementaire a pris jeudi en considération la proposition de loi Béraud, tendant à l'abrogation de la loi Falloux. Elle a désigné M. Béraud lui-même comme rapporteur.

Les congrégations

On mande de Posen au *Budapesti Hirap* que le gouvernement prussien a refusé à plusieurs congrégations françaises l'autorisation de s'établir dans la Posnanie, parce qu'il possède la preuve que ces sociétés religieuses ont enfamé des négociations pour achat de terrains avec plusieurs chefs du partis polonais en leur promettant des secours matériels dans la lutte qu'ils soutiennent contre les Allemands.

Le *Budapesti Hirap* croit savoir que trois grands domaines ont déjà été achetés par les religieux français.

Le conflit franco-turc

Le conflit est complètement terminé entre la France et la Turquie.

Munir-Bey, l'ambassadeur de Constantinople à Paris, annonce qu'il retournera à Paris vendredi.

Les réclamations de la France

M. Bapst a demandé à Tevfik-Pacha que

le terminus du chemin de fer de Damas au Hedjaz, construit par le gouvernement par des souscriptions publiques, soit Mezerib et non Damas, afin d'éviter le préjudice qu'on causerait à la ligne déjà existante de Damas à Mezerib.

M. Bapst a également demandé à la Porte d'envoyer des délégués aux examens prochains de l'Ecole de médecine française de Beyrouth.

L'insaisissabilité des salaires

M. Chovet lira lundi, au Sénat, son rapport à la commission spéciale nommée pour l'examen de la proposition relative à l'insaisissabilité des salaires.

La commission conclut à l'insaisissabilité et à l'incessibilité des salaires des ouvriers et des fonctionnaires dont le traitement est inférieur à 2,000 fr.

Commerce de la France

L'imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant les dix premiers mois de l'année 1901.

Les renseignements suivants sont extraits de ce volume :

Importations

Objets d'alimentation : 646,194,000 en 1901 ; 655,826,000 en 1900 ; différence en moins pour 1901 ; 9,632,000.

Matières nécessaires à l'industrie : deux milliards 632,460,000 en 1901 ; deux milliards 531,964,000 en 1900 ; différence en plus pour 1901 ; 100,496,000.

Objets fabriqués : 655,635,000 en 1901 ; 689,758,000 en 1900 ; différence en moins pour 1901 ; 34,123,000.

Total : 3,934,289,000 en 1901 ; trois milliards 877,548,000 en 1900 ; différence en plus pour 1901 ; 56,741,000.

Exportations

Objets d'alimentation : 617,882,000 en 1901 ; 608,329,000 en 1900 ; différence en plus pour 1901 ; 9,553,000.

Matières nécessaires à l'industrie : huit cent quatre vingt dix-huit millions 875,000 en 1901 ; 909,816,000 en 1900 ; différence en moins pour 1901 ; 10,941,000.

Objets fabriqués : 1,741,150,000 en 1901 ; 1,678,477,000 en 1900 ; différence en plus pour 1901 ; 62,673,000.

Coûts postaux : 172,992,000 en 1901 ; 168,623,000 en 1900 ; différence en plus pour 1901 ; 4,369,000.

Total : 3,430,899,000 en 1901 ; trois milliards 865,245,000 en 1900 ; différence en plus pour 1901 65,654,000.

Contre la vie du Tsar

Les journaux publient que la police de St-Petersbourg vient de découvrir un complot nihiliste.

La voie du chemin de fer était minée près du tunnel de Spala et on devait faire sauter le train du tsar lorsqu'il se rendrait à Skiernierka.

Sur un des conjurés qu'on a arrêté on a trouvé des documents très compromettants. Deux employés du chemin de fer se sont suicidés avant leur arrestation.

De nombreux étudiants de Varsovie et de Kiev sont compromis ainsi que des ouvriers de l'armée.

L'affaire Le Talhoudec-Régis

On sait que M. Le Talhoudec, rédacteur d'un journal algérien, est poursuivi pour avoir tiré deux coups de revolver, au mois

de novembre 1900, à Alger, sur Max Régis qui se trouvait dans une brasserie.

Max Régis et deux autres consommateurs furent blessés.

M. Le Talhoudec a comparu jeudi devant la cour d'assises d'Aix.

Le jury a acquitté M. Le Talhoudec. Le verdict a été accueilli par des applaudissements.

L'affaire Monnier en appel

L'affaire Monnier, c'est à-dire l'affaire de la séquestrée de Poitiers, est venue jeudi devant la cour d'appel de Poitiers.

On sait que le tribunal correctionnel de cette ville avait condamné à quinze mois de prison Monnier, frère de la malheureuse qui fut séquestrée dans un réduit, pendant plusieurs années.

Cette affaire durera plusieurs audiences.

Le plus lourd que l'air et les appareils d'aviation

Après avoir tant parlé du « plus léger que l'air », c'est-à-dire des ballons proprement dits, les conquérants de l'espace devaient tout naturellement nous parler du « plus lourd que l'air ». Ils ont donc organisé, sous le patronage de l'Aéro-Club de France et de la Commission internationale d'aéronautique un concours d'appareils d'aviation plus lourds que l'air, qui vient d'avoir lieu sous la présidence de M. Caillaud, membre de l'Institut.

C'est un concours tout scientifique pour lequel de généreux donateurs ont fondé quelques prix. On y a vu les formes diverses de l'aviation : un des concurrents a présenté un aviateur dirigeable ; un autre a présenté un aéroplane de dix mètres de longueur. Les expériences ont eu lieu au vélodrome du parc des Princes ; elles seront complétées à l'observatoire météorologique de Trappes, obligamment mis par M. Teisserenc de Bort à la disposition des aviateurs. On y expérimentera, en plus des appareils d'aviation montés par leurs inventeurs, et naturellement rares, toutes les formes souhaitées du plus lourd que l'air, aviateurs à hélice, aéroplanes, hélicoptères, orthoptères, oisillons à ailes battantes et surtout les cerfs-volants, non pas seulement à l'état de jouets dont les aviateurs apprécient fort les indications, mais sous la forme de cerfs-volants scientifiques.

On sait que ce genre de cerfs-volants, dont le savant américain Hargrave est un des promoteurs, rend d'ores et déjà de grands services pour les sondages météorologiques de l'atmosphère et pour la pratique de la télégraphie sans fil. Les inventeurs ont apporté au concours des cerfs-volants-caisses, trapézoïdes, à ailes, prismatiques, triangulaires. Leur envolée est mesurée par des enregistreurs spéciaux. L'un d'eux, retenu par un fil d'acier, peut, paraît-il, monter à la jolie hauteur de 4,000 mètres. Les organisateurs afin d'éviter les conceptions encore théoriques et surtout bizarres, n'ont admis au concours ni plan, ni dessin, ni croquis, ni photographie de modèle.

Condamnation à mort

La cour d'assises du Nord, a, hier, condamné à mort un ouvrier, Louis Pcney, pour avoir à Roubaix, assassiné sa femme qui, martyrisée avait dû le quitter.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil de Préfecture

Le conseil de préfecture s'est réuni hier vendredi 15 novembre pour examiner les affaires suivantes :

1 Les sieurs Tourial et Mouraud, de Cazals, contre la commune de Cazals et M. le préfet du Lot (chemin de grande communication n° 13), demande tendant à faire déclarer que l'entreprise du 11 septembre 1881 constitue un redressement et non un élargissement. — En délibéré.

2 Le sieur Gineste, entrepreneur à St-Céré, contre la commune de Gagnac (construction de la maison d'école), demande en règlement de compte définitif. — Instance retirée.

3 Le sieur Sers, de Cahors, contre l'administration des contributions directes (patentes) demande en dégrèvement. — Demande rejetée.

4 La dame Lætitia Cadillac, de Cahors, contre l'administration des contributions directes (taxe sur les chiens), demande en dégrèvement. — Dégrèvement de 15 fr. accordé.

5 Les sieurs Molènes, Rhodes et consorts de Poudens contre la Compagnie d'Orléans, ligne de Montauban à Brive. Demande en indemnité pour dommages. — Affaire mise en délibéré.

Le Conseil de préfecture se réunira le vendredi 22 novembre 1901 et statuera sur les affaires suivantes :

1 Le sieur Jouclas contre la commune de Lamothe-Cassel : demande en indemnité pour dommages.

2 Le sieur Reyssac entrepreneur contre le service vicinal : demande du règlement du décompte définitif.

3 Le service vicinal contre le sieur Dablanc Toussaint, de Francoules. Procès-verbal d'usurpation.

Conseil départemental de l'Instruction primaire

Le Conseil départemental de l'Instruction primaire s'est réuni ce matin et a pris les décisions suivantes :

Communes de Douelle ; Laramière ; Calvignac ; Fons ; Montdoumerc : Construction d'un groupe scolaire. — *Ajourné.*

Communes de St-Chels et Gignac : construction d'un groupe scolaire. — *Adopté.*

Commune de Rignac ; Travaux supplémentaires au groupe scolaire. — *Adopté.*

Commune de Villesèque ; Appropriation de l'école des filles. — *Adopté.*

Commune de Dégagnac ; Installation de l'école publique de Poudens. — *Ajourné.*

Commune de St-Félix ; Construction d'une école au hameau de Cirgagnol. — *Ajourné.*

Commune de Mayrinbac-Lentour ; Construction d'un préau couvert et de privés. — *Adopté.*

Commune de Gréalou ; même demande. *Ajourné.*

Commune de Gignac : Construction d'une école mixte à St-Bonnet. — *Adopté.*

Commune de Terrou ; Construction d'une école mixte à Ladirat. — *Ajourné.*

Les propositions pour promotions de classe, en 1902, aux instituteurs et institutrices sont adoptées.

Secrétariats de Mairie : Molières, Lamativie et Soucirac. — *Accordé.*

Liste d'admission aux fonctions de titulaires. — *Adopté.*

Limogne ; Ouverture d'une école privée de filles avec pensionnat. — *Approuvé.*

Souillac ; Création d'un cours complémentaire à l'école de filles. — Un préau couvert à l'École de garçons. — *Approuvé.*

St-Céré ; Création d'un emploi d'adjointe à l'école maternelle de St-Céré. — *Approuvé.*

Vœu — relatif à l'ouverture des écoles primaires congréganistes.

Le Conseil émet le vœu que la circulaire ministérielle du 11 septembre dernier reçoive une entière et stricte application.

CAHORS

Chemin de fer de Cahors à Moissac

A la suite d'une démarche faite auprès de M. le ministre des travaux publics, le 16 octobre dernier, par M. Léopold Lagard, ingénieur, conseiller municipal de Montcuq, pour réclamer la mise à l'enquête de l'avant-projet du chemin de fer de Cahors à Moissac, M. le ministre des travaux publics vient d'adresser à M. Lagard la lettre suivante :

Paris, le 7 novembre 1901.

Monsieur le conseiller, Vous avez bien voulu, au nom du conseil municipal de Montcuq, me demander de hâter l'instruction de l'avant-projet du chemin de fer de Cahors à Moissac, afin de permettre la mise à l'enquête d'utilité publique de ce projet avant la fin de l'année courante.

Je m'empresse de vous informer que le dossier de l'affaire est actuellement soumis à l'examen de M. le directeur du contrôle du réseau d'Orléans. Dès que son rapport me sera parvenu (et je l'invite à en activer la production), je demanderai l'avis du conseil général des ponts et chaussées.

Bonne note a, d'ailleurs, été prise du vœu dont vous vous êtes fait, auprès de moi l'interprète, et vous pouvez être assuré que je ne négligerai rien, en ce qui me concerne, pour qu'une solution intervienne le plus tôt possible.

Recevez, monsieur le conseiller, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le ministre des travaux publics, Le chef de cabinet, signé : André DÉJEAN.

Postes et télégraphes

Par décret en date du 6 novembre 1901, M. Dardenne, ancien directeur des postes et télégraphes à Cahors, actuellement à Grenoble, est nommé directeur à Toulouse.

Ecole de dessin

Par arrêté de M. le maire, en date du 13 novembre, M. Rouget, sculpteur à Cahors, est nommé professeur de cours municipal de dessin.

M. Rouget, ancien lauréat de l'école des Beaux-Arts, admis deux fois au Salon de Paris (société des artistes français) est un artiste dont le talent est apprécié.

Sa nomination sera certainement apprise par tous avec plaisir.

CORRESPONDANCE

M. André, ancien Inspecteur primaire, Rédacteur en chef de l'*Avenir de l'Orne et de la Mayenne*, nous prie d'insérer la lettre suivante qu'il adresse au *Quercinois*.

A Monsieur le Gérant du *Quercinois* Monsieur,

A plusieurs reprises le *Quercinois* a lancé contre moi des insinuations qu'il se garde de préciser.

Cependant, si vous connaissez dans ma vie publique des actes blâmables, votre devoir est de les signaler en précisant. Ma « *Tranquillité personnelle* » n'aura, je vous l'assure, nullement à en souffrir.

Il me sera facile d'établir que vous agissez là comme pour mes cahiers de la Déclaration des Droits de l'Homme où vous avez profité d'une *coquille*, sur un cahier dont je ne suis pas l'auteur, pour essayer de me porter préjudice.

Mais revenons au point de départ. Ne vous bornez pas à des insinuations, ayez le courage de préciser, de donner des faits, et, comme il s'agit là de mon honneur, vous verrez que je suis de taille à le défendre, cela d'autant mieux que je suis libre aujourd'hui !... je suis libre, en effet, parce que je quitte *volontairement* l'enseignement contrairement à l'aimable insinuation dont vous vous faites l'écho.

Je vous prie, Monsieur, d'insérer, dans votre prochain numéro, cette réponse aux divers articles me concernant, publiés dans le *Quercinois*.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

A. ANDRÉ

Directeur général de la *Tranquillité mutuelle*.

ENCORE BRUGOUS !

Brugous est grâcié, et les commentaires vont leur train ; on cherche à deviner les raisons qui ont décidé le chef de l'Etat à empêcher la décapitation du parricide : on l'attribue généralement à la distance qui séparait la cellule de Brugous de la place où devait se dresser la guillotine.

Mais ce que nous comprenons mal c'est le regret exprimé, écrit, qu'une tête ne soit pas tombée.

Qu'en présence d'un crime horrible le juré se croie dans la nécessité d'appliquer la loi du talion ; on ne peut rien objecter à cela, puisque la peine de mort existe légalement en France ; mais que lorsque le chef de l'Etat, pour des raisons quelconques, arrête le couperet, des journaux et des journaux républicains, à la première page desquels on peut lire de temps à autre des articles contre la peine de mort, regrettent cet assassinat légal, ce spectacle hideux, cette gerbe de sang jaillissant sur la lugubre machine.... alors nous ne comprenons plus.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXXV

AU MILIEU DE SON ARMÉE

— Une heure de répit, par pitié, accordez cela !

— Je vous ai dit, Monsieur, que c'est impossible.

— Mais vous ne soupçonnez pas quels sont le nom et le rang de cet homme !

— N'importe.

— C'est un gentilhomme anglais, vous dis-je.

— C'est un soldat qui a violé la loi militaire ; cela suffit.

— Juste ciel ! N'avez-vous donc aucun sentiment humain ?

— Nous avons le respect de la justice.

— Le respect de la justice ! Si vous êtes juste, laissez vos chefs apprendre son histoire. Laissez-moi leur dire son nom. Donnez-moi une heure de temps pour plaider sa cause. Votre Empereur n'hésiterait pas un instant à m'accorder sa vie s'il se trouvait ici. Laissez-moi une heure — une demi heure — rien que ce qu'il faut pour faire les premières démar-

ches.

— Quant à cela, il n'en saurait être question. Je dois obéir aux ordres de mes supérieurs. Je regrette de vous voir aussi affligé ; mais, si vous ne renoncez pas volontairement à cette intervention inadmissible, mes soldats doivent vous y forcer.

Entouré de la garde, Cecil entendit et vit tout ce qui se passait entre son ami et le jeune officier. Elevant sa voix avec toute son énergie d'autrefois, mais aussi avec toute la douceur que lui inspirait son amitié pour le Séraphin, il dit :

— Mon ami, ne plaidez pas pour moi. Par respect pour notre patrie commune et pour notre ancienne amitié, soumettons-nous tous les deux en silence et avec courage à la décision du sort.

— Vous n'êtes qu'un fou ! s'écria l'autre, exaspéré à la pensée qu'il ne pouvait ni écarter ni partager la triste destinée de Cecil. — Vous croyez qu'ils vous tueront devant mes yeux ? Vous croyez que j'assisterai impassible quand on va vous massacrer ? Non ! je jure qu'à moins d'être entraîné de force, et cédant à des insultes, j'agirai comme ont toujours agi les hommes de notre race. Ah ! mon Dieu ! pourquoi avez-vous vécu dans cet enfer ? Pourquoi ne vous êtes-vous pas fié à ma fidélité comme j'ai cru, moi, à votre innocence, nous ne traverserions pas ce supplice.

— Chut ! cessez, je vous prie ; autrement vous me feriez mourir comme un lâche.

Ces paroles n'eurent d'autre effet que d'ajouter à la surexcitation du Séraphin. Il se re-

tourna contre l'officier avec toute la violence de son tempérament fougueux. Injures et prières, paroles hautaines et supplications désespérées s'échappèrent de sa bouche comme un torrent. Pour toute réponse, l'officier fit un signe de sa main, et, avant qu'il eût pu songer à la résistance, il se vit entouré d'une douzaine de soldats, qui tous la fois, se jetèrent sur lui en saisissant ses bras. Contre ce nombre, sa vigueur physique fut inutile. Dompté comme un taureau sous un coup de *lasso*, les bras liés sur le dos, il fut emmené, en pleurant comme un enfant.

Cecil le poursuivit un instant du regard, un regard qui dit son adieu suprême, à cet ami de son enfance ; puis, levant la main, il donna lui-même le signe pour son exécution.

Les douze carabines de ses camarades le visèrent. Il attendit debout, regardant le soleil, mais avant qu'on pût faire feu, une voix désespérée cria :

— Attendez ! au nom de la France.

C'était Cigarette. Se précipitant à bas de son cheval, elle accourut, haletante, pâle d'émotion.

Sa voix impérieuse, si connue et si aimée de toute l'armée d'Afrique, interrompit par un cri d'effroi le silence lugubre et solennel qui régnait dans la plaine. Mais ce cri vint trop tard. Au même instant, on fit feu, les douze balles partirent, un léger nuage de fumée s'étendit devant le peloton.

La mort avait sa proie.

Quand la fumée se dissipa, on vit Cecil trébuchant, mais toujours debout, sans aucune

blessure grave, à peine frôlé par les balles. Le plomb meurtrier n'avait pas été aussi prompt que l'amour de Cigarette. Se jetant sur la poitrine de Cecil, l'enlaçant de ses bras, elle l'avait protégé de son corps, et, la tête retournée vers ses camarades avec son ancien sourire fier et rayonnant, elle avait senti son sein percé par les balles. Un instant après, ses bras se détachèrent du cou de Cecil et son corps ensanglanté glissa lentement aux pieds de son ami.

— Grand Dieu ! mon enfant, ils t'ont tuée ! Il souffrait plus cruellement que si le plomb de ses camarades l'eût frappé lui-même.

Elle n'eut qu'un sourire — le même sourire insouciant qui avait ensoleillé ses traits à ses moments les plus heureux.

— Chut ! c'est la poudre et le plomb de France. Cela ne fait pas de mal. Si ce fût la balle d'un *Arbico* ! Mais attendez ! Voici l'ordre du maréchal. Il suspend votre sentence. Je lui ai tout dit. Vous êtes sauvé ! Entendez-vous ? Vous êtes sauvé ! Avec quel air étrange il me regarde ! Est-il fâché de vivre ? Mes Français ! expliquez-lui cela mieux que je ne saurais le faire. Voici l'ordre. Il faut porter cela au général. Non — je garderai le papier entre mes mains jusqu'à ce que le général l'ait vu. Allez le chercher ; envoyez quelqu'un qui amène le général ici !

(A suivre.)

Et quelque peu intéressant que soit Bruggous, nous préférons être parmi ceux qui les premiers ont signalé toute l'horreur qu'aurait eu le voyage de Cahors à Figeac et — en provoquant les articles de nos grands confrères parisiens, la *Lanterne* et l'*Aurore* — ont ainsi contribué à amener la grâce, que parmi ceux qui regrettent de n'avoir pu applaudir au moment où la tête de Bruggous serait tombée dans le panier.

Enfant brûlé

Ce matin, le jeune Labat Adolphe, âgé de 16 mois, demeurant chez ses parents rue Lastié, 28, s'amusa dans l'appartement près de la cheminée lorsque malheureusement il fit un faux mouvement et tomba dans une casserole pleine d'eau bouillante.

Le pauvre petit s'est fait de fortes brûlures aux mains notamment; mais quoique très douloureuses ces brûlures ne mettent pas les jours de l'enfant en danger.

Tribunal correctionnel

Audience du 14 novembre

Le sieur Louis Vanel, boulanger à Cahors rue Saint-James, poursuivi pour détention de faux poids, est condamné à 16 fr. d'amende.

Le sieur Armengaud, ancien minotier à Cahors, est inculpé du délit de banqueroute simple.

Après une plaidoirie de M^e Munin-Bourdin, le tribunal condamne le sieur Armengaud à deux mois de prison (loi Bérenger).

Le nommé P..., ancien marchand de grains à Cahors, poursuivi pour le même délit, est condamné à un mois d'emprisonnement avec application de la loi Bérenger.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 14 ET 17 NOVEMBRE

Allegro Militaire	Suppé.
La Poupée de Nuremberg (Ouvverture)	Adam.
Valse Bleue (Valse)	Margis.
Mireille (Fantaisie)	Gounod.
Marche Militaire N° 1	Schubert.

De 3 à 4 heures. Allées Fénélon

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 14 au 16 novembre 1901

Décès

Cantarel Guillaume, cultivateur, 67 ans, à l'hospice.
Bousquet Pierre-Louis-Prosper, inspecteur des chemins de fer de l'État en retraite, 57 ans, célibataire, rue du Lycée, 1.

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU-MONTRATIER. — Foire. —

Favorisée par une belle journée, notre foire n'a rien perdu de sa renommée. Les divers marchés étaient bien garnis. Les marchands étalagistes étaient nombreux.

Il s'est traité pas mal d'affaires aux cours suivants :

- Bœufs d'attelage, de 500 à 900 fr. la paire.
- Vaches, de 400 à 700 fr. la paire.
- Veaux, de 0,75 à 0,85 le kilo.
- Porcs gras, de 38 à 40 fr. les 50 kilos.
- Porcelets, de 15 à 45 fr. pièce, selon grosseur et qualité.
- Volaille : Poules, canards et dindons de 0,50 à 0,60 la livre; poulets, 0,70; pigeons, de 0,70 à 1,20 la paire; lapins domestiques, de 0,75 à 1,50 pièce.
- Œufs, 1,10 la douzaine.
- Gibier : Lièvres, de 4 à 5 fr. pièce; lapins, de 1,25 à 1,50; perdreaux, 1,75 pièce; grives, 0,60 pièce.
- Halle aux grains : Blé, 12,50; maïs 10 fr.; avoine, 8 fr. le tout les 4/5.

MONTCUQ. — Foire. —

La foire de Montcuq a été passablement belle sous tous les rapports. Les divers foirails étaient bien approvisionnés.

Cours pratiqués :
Bœufs d'attelage, aux cours des dernières foires.

- Veaux, de 0,80 à 0,85 le kilo.
- Moutons, 0,75 le kilo.
- Porcs gras, de 36 à 38 fr. les 50 kilos.
- Porcelets, de 20 à 35 fr. pièce.
- Volailles, 0,50 la livre.
- Œufs, 0,90 la douzaine.
- Dindons, de 7 à 8 fr. la paire.
- Oies, de 12 à 15 fr. id.
- Blé, de 15 à 16 fr. l'hectolitre.
- Maïs, 12 fr. id.
- Haricots, 20 fr. id.
- Avoine, 8 fr. id.
- Pommes de terre de 3 à 4 fr. l'hectolitre.
- Pas de vols n'y d'accidents.

Arrondissement de Figeac

CARDAILLAC. — Obsèques. — Mercredi 13 courant, ont eu lieu à Cardaillac les obsèques de M^{me} Laumond, intitutrice de cette commune.

Onze instituteurs et autant d'institutrices suivaient recueillis le convoi funèbre.

Toute la population féminine de Cardaillac assistait à ces obsèques; la douleur était générale.

Cette constatation dispense assez, ce nous semble, de tout éloger à la mémoire de cette maîtresse regrettée.

ISSENDOLUS. — Conférence agricole. — M. Quercy professeur départemental d'agriculture fera le dimanche 24 novembre à midi, dans la mairie d'Issendolus, une conférence agricole publique.

Sujet de la conférence

Amélioration de la production des animaux.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Mort subite. — Ces jours-ci le nommé Jean Calmels, cultivateur, demeurant à Milhac, était allé travailler dans un champ; à l'heure du repas, la famille ne le voyant pas revenir, eut le pressentiment que quelque chose de fâcheux lui était arrivé, et l'on se rendit à l'endroit où il était allé travailler. On le trouva mort.

D'après les constatations, Calmel a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante. Il était âgé de 63 ans.

Les constatations légales ont été faites par la gendarmerie de Gourdon.

GRAMAT. — Conférence agricole. — Le dimanche 24 novembre, à 3 h. 1/2 du soir, M. Quercy fera une conférence agricole dans la salle de la mairie de Gramat.

Sujet de la conférence

Institutions auxiliaires de l'agriculture.

LE TOURNEUR SUR MÉTAUX.

Le vacarme produit par les machines en mouvement; les coups de marteaux assourdissants; le ronflement des rouages à révolutions rapides; la fumée que vomissent les hautes cheminées; l'essoufflement spasmodique des locomotives qui traînent lentement après elles leurs lourdes charges de marchandises, des chantiers jusqu'à la gare. Voilà ce qui se passe dans toutes les villes industrielles de France, et entre autres à Marquise, Pas-de-Calais.

Dans de tels centres s'accomplissent de bien durs travaux; que d'être humains meurent à la tâche, dans les efforts qu'ils font pour produire les mille et un objets indispensables à ce que nous appelons la civilisation.

« L'homme véritablement libre et heureux, » me disait un philosophe de mes amis, est le chameau. Ses besoins étant peu nombreux, il peut les satisfaire sans grands efforts. » Mais revenons aux véritables travailleurs ! Voici, par exemple, un jeune homme de 20 ans. Il est tourneur sur métaux — métier malsain pour plusieurs raisons. Il s'appelle Léon Decocq, et est employé à l'Usine de Marquise, Pas-de-Calais.

Le surlendemain de Noël 1899, il écrivait à M. Oscar Panyau, le célèbre pharmacien de Lille, les lignes suivantes : « J'ai cruellement souffert de névralgies dans la tête. Les douleurs étaient parfois si vives que je ne pouvais me retenir de jeter les hauts cris. Je ne mangeais presque plus rien, et pourtant les légers aliments que je prenais ne cessaient de me causer des douleurs à l'estomac.

« Je passais de fort mauvaises nuits, me tournant et me retournant dans mon lit, et le matin je me levais abattu et comme brisé de fatigue. J'en vins à désespérer de ma guérison, vu l'inutilité de tous les remèdes qui m'avaient été prescrits jusqu'alors.

« Un jour, un de mes amis à qui j'avais fait part de ma maladie, me conseilla fortement d'avoir recours à votre Tisane américaine des Shakers. Il m'assura que deux personnes de sa connaissance avaient été radicalement guéries par ce remède de maladies sérieuses. Ainsi persuadé, je commençai à faire usage de cette préparation, et au bout de huit jours j'allais beaucoup mieux.

« A peine eus-je fini le second flacon que les névralgies disparurent entièrement. Désormais je mange avec appétit, je dors bien et je travaille comme autrefois. Je vous autorise bien volontiers à publier cette lettre qui porte ma signature légalisée par M. Pérus, maire de notre ville. Agréez mes meilleurs remerciements pour le service que vous m'avez rendu. »

BULLETIN FINANCIER

La liquidation du quinze s'est bien passée, il n'y avait du reste que fort peu d'engagements à proroger et la plupart des positions étant à la baisse, les reports ont été presque nuls on a reporté les titres les plus courants au taux de 1.50 à 2.00.

Nos rentes ont peu varié, le 3 0/0 cote 100.80 et le 3 1/2 0/0, 101.10.

Nous retrouvons le Crédit Foncier à 676; le Comptoir National d'Escompte à 554, le Crédit Lyonnais à 976 et la Société Générale à 602.

Les Chemins français sont en baisse; le vote émis par la Chambre dans la séance d'hier n'est pas étrangère à cette baisse.

Le Lyon recule à 1565 et le Nord à 1900. Le Suez cote 3740.

Les fonds étrangers ont baissé; l'Extérieure à 70,02; l'Italien à 99,10, le Portugais cote 26,15; le Russe 3 0/0 1891 est à 83.25.

Le Turc D vaut 23,90 et la Banque Ottomane à 516.

Par contre le Serbe 4 0/0 Unifiée reprend à 65.97.

A LOUER

A CAHORS

GRANDE MAISON

(Pièces vastes et bien distribuées)

AVEC JARDIN

PRIX MODÉRÉ

S'adresser au bureau du journal.

GUERISON DES HERNIES



Que de boniments la réclame n'a-t-elle pas suscité pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de traitement sur la méthode concurrente? Aussi, le public devenu sceptique avec raison, demande-t-il des actes au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir le nouveau bandage dû aux patientes recherches, aux laborieuses études scientifiques et à la longue expérience pratique de l'éminent spécialiste-herniaire M. J. GLASER, qui seul a su résoudre ce problème insoluble jusqu'à lui, la guérison de la hernie, la plus dangereuse de toutes les infirmités qui atteignent l'humanité. La nouvelle invention de M. J. Glaser consiste en une ceinture sans ressort d'acier, plus de gêne ni de souffrances; elle se porte jour et nuit sans fatigue, point de régime ni de traitement à suivre, porter cette ceinture c'est se guérir.

Parmi les nombreuses guérisons obtenues, voici une lettre d'un vieillard, lui-même engageant les personnes atteintes de hernies de s'adresser à M. Glaser, cette lettre dit plus long que nous ne pourrions écrire.

Monsieur Glaser,

Je viens aujourd'hui vous remercier un peu tardivement et vous dire que je suis guéri de la hernie pour laquelle vous m'avez traité il y a déjà quelques années. Je ne porte plus de bandage et je n'ai rien ressenti depuis plus de deux ans. Aussi j'engage les personnes atteintes de cette infirmité à s'adresser à vous et je vous autorise à publier ma lettre dans l'intérêt de ceux qui souffrent de cette maladie.

Recevez Monsieur Glaser, avec mes remerciements, mes sincères salutations.

François ROBERT,

Adjoint au maire à Villers-sur-Saulnot, p. Héricourt (Hte Saône), le 14 mars 1901, M. Robert est âgé de 75 ans.

Nous faisons remarquer à nos lecteurs que l'honorable M. Robert autorise la publication de sa lettre et ce, dans l'intérêt de ceux qui souffrent. C'est un noble but de vieillard, c'est pour la vérité, pour l'humanité. Aussi engageons-nous vivement les personnes atteintes de hernie de consulter Monsieur Glaser en toute confiance à Figeac, le 18 Novembre, Hôtel des Voyageurs; à Cahors, le 19, Hôtel des Ambassadeurs; à Périgueux, le 20, Hôtel des Messageries; à Limoges, le 21, Hôtel de la Boule d'or.

Demander la brochure, prix 0 fr. 60 c. à M. Graser, Héricourt (Hte-Saône).

Vient de paraître :

LE GRAND-ANNUAIRE

DU LOT

POUR 1902

Contenant les prévisions du temps, par XAINTRAILLES, d'Essone (Puy-de-Dôme).

Illustré de plus de 500 gravures et précédé d'un grand roman inédit :

CLÉMENT MAROT A CAHORS

Prix : 60 centimes

Cahors, E. DELSAUD, éditeur, rue de la Mairie

Et chez tous les libraires du département

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1511^e livraison (16 novembre 1901).

Un Héros de treize ans, par Léo Dex. — Les Almanachs, par Louis Barron. — La Soie d'araignée de Madagascar, par H. Norval. — Les Commensaux du Commandant, par E. Duhoussset. — Tante Lolotte, par B.-A. Jeanroy. — Le Laurier, par M^{me} Barbé.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6^e.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented in France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

A VENDRE

La plus jolie Propriété du Lot

CONTENANCE 25 HECTARES

PRAIRIES, VIGNES, TERRES et BOIS

Pour visiter et pour traiter, s'adresser : à Cahors à M. Cubaynes, rue Clément-Marot et à Paris Office du bâtiment 66, rue du Rocher.

Etude de M^e A. TASSART

Avoué à Cahors,

successeur de M^e MAZIÈRES.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

Par exploit du ministère de M^e LACOSTE huissier à Toulouse, en date du douze novembre mil neuf cent un enregistré, la dame Marie-Louise PAGÈS, sans profession, épouse de Monsieur Pierre-Julien-Florent RIGAL, commis d'économat au lycée de Toulouse où il demeure, mais domicilié à Castelfranc (Lot), la dite dame domiciliée avec son mari à Castelfranc, a formé contre le dit RIGAL, son mari, sa demande en séparation de biens et M^e A. TASSART, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, a été constitué pour la demanderesse sur la dite assignation.

Pour extrait certifié sincère par moi avoué soussigné.

Cahors, le quinze novembre mil neuf cent un.

Signé :

A. TASSART.

Enregistré à Cahors le novembre mil neuf cent un, folio case reçu un franc quatre-vingt-huit centimes.

Le Receveur,

Signé : LACHAISE.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
15 Vend.	+ 14	+ 9	747.5	Pluie
16 Sam.	+ 12	+ 9.5	758	Pluie

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Beau froid

D^r HERBEAU.



FABRIQUE DE MONTRES GARANTIES

H. SARDA, 33, Quai Vell-Picard, BESANCON (Doubs).

Envoi (gratuit et franco) des Catalogues illustrés de MONTRES OR, ARGENT, NICKEL, ACIER

Régulateurs et Chronomètres — Chaînes et Sautoirs

Catalogues spéciaux : 1^o de Pendules, Réveils, Cartels, Garnitures de Cheminées, etc.

2^o de Bijouterie : Alliances, Bagues, Broches, Dormeuses, Bracelets, etc., or, argent, doublé or.

